

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Accords bilatéraux États membres/pays tiers: droit applicable aux obligations contractuelles et non contractuelles dans des questions sectorielles Sujet 7.40.02 Coopération judiciaire en matière civile et commerciale	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex